



Le mini Max' est disponible dans le hall de la mairie en libre service, à la médiathèque, à la garderie, ainsi que dans les commerces locaux.

Correspondante Ouest-France pour Maxent :

Pour faire paraître vos articles en amont ou en aval de votre manifestation merci de prendre contact avec

Mme Régine Paquer

tél : 06 31 16 78 08

mail : regine.paquer@orange.fr

Commerces

Boulangerie - Commerce Multi Services POULY

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Le dimanche de 7h30 à 13h. Fermé le mercredi.

Le Rozell Breton

Tél. 02 99 06 47 84

Ouvert tous les jours sauf le lundi et le mercredi après-midi.

Permanence :

Gendarmerie de Plélan-le-Grand

Mercredi et samedi : 14h à 18h

Tel. 02 99 06 81 05

Cabinet infirmiers de Maxent :

2 rue Ange Gouin

tel: 07 78 26 50 07

Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil aura lieu le mardi 25 janvier. Les comptes rendus des différents conseils sont disponibles sur le site internet de la commune: www.maxent.fr

Club CORBEILLE

Activités le mercredi après-midi à 14h à la salle polyvalente.

Vœux de monsieur le Maire,

Chèr(e)s Administré(e)s,

Décidément... Cette épidémie de coronavirus semble bien décidée à ne pas se faire oublier. A chaque fois qu'on la pense derrière nous, elle ressurgit. Alors que nous nous faisons une joie de renouer avec ces moments festifs qui marquent le début d'une nouvelle année et permettent de se retrouver, voilà qu'il nous faut à nouveau composer avec les nécessaires mesures sanitaires de précaution.

Les élus, le personnel communal, comme à leur habitude, s'adapteront avec agilité et dynamisme, résolument orientés vers l'avenir.

Bien que nous n'ayons pas été en mesure de mettre en œuvre de projets de grande envergure, 2021 aura vu les premiers investissements de la nouvelle équipe municipale. Elle a été une année particulièrement axée :

- sur les travaux de réhabilitation de la mairie qui ont débuté courant novembre : appel d'offres, retenue des entreprises, réunions de chantier... Il nous a semblé important d'accueillir les habitants et de permettre aux agents de travailler dans un lieu agréable et mis aux normes de sécurité,

- sur la signature de la "charte Galo" et la mise en œuvre de la signalétique des bâtiments communaux en français et en gallo,

- sur le nettoyage de la voûte de l'église, afin de la sécuriser,

- sur l'acquisition du mobilier de la salle polyvalente : tables et chaises ont été changées,

- sur la rencontre avec des aménageurs fonciers pour envisager l'évolution de notre commune avec l'arrivée de nouveaux habitants au travers de futurs lotissements,

- sur la rénovation de l'éclairage public rue Pierre Porcher, et en fin d'année sur les illuminations de Noël,

- sur le travail de refonte du site internet, mis en service fin décembre,

- sur l'organisation du premier forum des associations où une vingtaine d'entre elles étaient présentes, pour accueillir de nombreux Maxentais,

- sur l'acquisition d'un conteneur au terrain des sports, pour les associations (Football Club Plélan-Maxent et la Pétanque),

La commune a été retenue par la région Bretagne pour les Journées du Patrimoine qui ont eu lieu les 18 et 19 septembre. Cette manifestation a rencontré un vif succès.

Les Jeudis Découvertes ont été organisés pour la deuxième année consécutive. Ils ont permis aux participants de découvrir la richesse du patrimoine local et les artisans maxentais.

En décembre, le conseil municipal des jeunes, composé de 13 élu-e-s a été installé officiellement par leurs pairs. L'implication de nos jeunes sur le territoire est importante et montre leur intérêt pour le devenir de la commune.

Les différentes commissions se sont réunies régulièrement, proposent et participent activement à la vie de la commune. Les membres de ces commissions ont fait un véritable travail de qualité, dans tous les domaines (voirie, social...) montrant l'interaction entre les Maxentais, les élus et les bénévoles.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour et sera présenté lors du conseil municipal de janvier.

Concernant la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Une analyse sur le terrain est en cours sur la définition de la protection incendie sur l'ensemble de la commune (inventaire des points d'eau). Elle se poursuivra en 2022 afin d'aboutir à un plan pluriannuel de mise en œuvre.

Au niveau communautaire :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé le 21 juin dernier. Et comme il est indiqué dans le dernier bulletin municipal, il s'agit « d'un document d'urbanisme unique pour huit communes, adapté à chacune d'entre elles. Une planification moderne intégrant les grands enjeux du territoire ».

